

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Graphisme (570.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Rivière-du-Loup

Décembre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Graphisme* (570.A0) donné au Cégep de Rivière-du-Loup s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Rivière-du-Loup, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 3 novembre 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 14 et 15 mars 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Rivière-du-Loup et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus de l'adéquation des ressources humaines et matérielles. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Chantal Audet, professeure d'arts graphiques au Collège Dawson, M. Michel Haworth, professeur en graphisme au Cégep Marie-Victorin et M. Pierre Steiner, expert-conseil en design et communication. Le comité était assisté de M. René Gosselin, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

À l'hiver 2006, le Cégep de Rivière-du-Loup accueille 1 123 élèves. Le programme *Graphisme* dénombre 103 élèves soit un peu plus de 9 % de l'effectif étudiant. Il fait partie des trois programmes techniques en arts offerts par le Collège et qui représentent, à eux seuls, près de 20 % de la clientèle du Collège. Au total, le Collège offre 13 programmes à la formation ordinaire dont quatre programmes préuniversitaires et neuf programmes techniques.

Le programme *Graphisme*, offert au Cégep de Rivière-du-Loup, est conçu en objectifs et standards. Il a été approuvé par le ministre de l'Éducation en 1997 et compte, au total, 91 2/3 unités. Le programme révisé a été implanté au Collège en 1998. Depuis l'automne 2004, le programme fait l'objet d'un partenariat DEC-BAC avec le baccalauréat en *Design graphique* de l'Université Laval. Treize enseignants, dont neuf permanents, offrent la formation spécifique du programme. Le nombre d'inscriptions dans le programme est passé de 73 en 1998 à 43 à l'automne 2005. Cette clientèle est féminine à 60 % et elle provient principalement de l'Est du Québec et de la grande région de Québec. Le programme est offert dans six autres collèges de la province.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme *Graphisme* a été réalisée en grande partie à l'hiver 2005. La principale préoccupation du Collège l'amenant à procéder à cette autoévaluation a été de vérifier l'adaptation du programme à l'évolution du marché en raison de l'évolution rapide des technologies de l'information. Le Collège a aussi voulu s'assurer que les ressources humaines et matérielles permettaient de suivre adéquatement l'évolution de la profession.

Les expériences vécues par le Collège lors des évaluations de programme antérieures l'ont amené à remettre en question le processus prévu à sa PIEP en raison de sa lourdeur. Ainsi, le Collège a choisi d'expérimenter de nouvelles modalités d'évaluation de programme, décrites dans le document *L'évaluation de programme*³. Ce nouveau processus a été entériné, au préalable, par le conseil d'administration, et ce, dans le but de revoir sa politique. La nouvelle démarche d'évaluation de programme se veut plus efficiente en réduisant le nombre de comités à deux : le comité restreint et le comité élargi. Elle vise également une plus grande efficacité en intégrant davantage les enseignants tout au long du processus facilitant du même coup leur appropriation de l'exercice d'évaluation.

Lors de la planification des travaux découlant de la nouvelle démarche, la Direction des études a constitué le comité restreint composé de trois enseignants en *Graphisme* dont le responsable du programme, un enseignant en *Arts plastiques* et responsable de la coordination départementale des Arts et le conseiller pédagogique du Service de développement pédagogique. Ce comité a été chargé de valider le devis d'évaluation soumis par le conseiller pédagogique, d'analyser les données recueillies et de rédiger le rapport d'évaluation. Pour sa part, le comité élargi, qui comprend les enseignants de la formation générale et de la formation spécifique du programme, a été consulté sur le contenu du devis et, à deux reprises, sur le rapport d'évaluation.

Le Collège précise que l'évaluation a porté principalement sur la formation spécifique du programme. Ainsi, le rapport et les annexes traitent peu de la formation générale se limitant à la réussite des cours. Le Collège n'a pas intégré les représentants de la formation générale au comité restreint alléguant le fait qu'il obtiendrait de meilleurs résultats si le travail était effectué entre les membres d'un même département. Toutefois, les enseignants de la formation générale ont été consultés sur le contenu du devis et sur le rapport d'évaluation par l'entremise du comité élargi. Le Collège est conscient que le nouveau

3. Direction des études, *L'évaluation de programme*, Cégep de Rivière-du-Loup, 18 février 2004.

processus comporte également des lacunes, notamment les difficultés d'intégration des représentants de la formation générale aux travaux de l'équipe-programme. L'approche programme n'est pas encore implantée au Cégep de Rivière-du-Loup. Par ailleurs, le Collège estime que la création d'une structure formelle soutenant l'approche programme contribuera à un rapprochement entre tous les enseignants. La Commission est d'avis que le Collège aurait avantage à approfondir le traitement de la formation générale dans ses évaluations de programme. C'est pourquoi elle l'encourage à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des composantes de la formation dans ses évaluations futures.

La collecte des données a été réalisée principalement par le conseiller pédagogique. Elle a été effectuée auprès des enseignants, des élèves, des membres des différents services concernés et des employeurs. La collecte des données couvre les cohortes de 1998 à 2001 puisque le nouveau programme a été implanté en 1998 et que les dernières données disponibles dans le système PSEP, au moment de l'évaluation, étaient celles de la cohorte 2001.

Le Collège a fourni des explications pertinentes justifiant ses choix méthodologiques et les critères retenus et il a procédé à une analyse lucide du programme. La Commission note que l'évaluation a également permis une appropriation plus approfondie de l'approche par objectifs et standards du programme et qu'elle a suscité un questionnement sur l'ensemble du processus d'évaluation de programme. La Commission considère que le Collège aurait maintenant intérêt à mettre à jour sa PIEP en tenant compte des résultats du processus qu'il a expérimenté.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Afin d'établir la pertinence des compétences du programme, le Collège a analysé, auprès des employeurs, les tâches réalisées par le technicien en graphisme. Les enseignants du programme établissent des liens réguliers avec des employeurs par l'entremise du stage de même que par la présence d'enseignants ayant encore une pratique professionnelle.

Toutefois, ces liens rejoignent un nombre limité d'employeurs. Dans le cadre de l'évaluation de programme, le Collège a réalisé une collecte d'information auprès d'un nombre significatif de milieux de travail. Cette démarche effectuée auprès des entreprises conserve un caractère ponctuel, le Collège n'ayant pas développé de mécanismes récurrents de collecte d'information auprès des employeurs. Les pratiques actuelles ne lui assurent donc pas un suivi continu de l'évolution des besoins sur le marché de l'emploi.

La collecte de données auprès des employeurs a permis au Collège d'observer une correspondance entre les activités d'apprentissage et les besoins du marché du travail. Dans l'ensemble, il affirme que le programme est pertinent et il reconnaît l'importance de maintenir de bons contacts avec le milieu du travail pour des fins d'actualisation du programme par les enseignants.

Par ailleurs, le Collège procède, chaque année, à une relance auprès de ses diplômés de manière à connaître l'intégration de ceux-ci au marché du travail six mois après la fin de leurs études. Cette pratique systématique permet notamment au Collège de connaître le placement des diplômés, les emplois occupés et certaines exigences du marché du travail identifiées par les répondants. Les données tirées de la relance indiquent un taux de placement global de près de 96 % entre les années 2000 et 2005. Les diplômés obtiennent un emploi relié à leur domaine d'études dans une proportion de 72,8 %, mais presque les deux tiers de ceux-ci (63 %) occupent un emploi à temps partiel ou occasionnel. Un certain nombre de diplômés poursuivent des études universitaires et, selon le Collège, ce nombre est en croissance depuis 2004, date à laquelle il a établi un partenariat DEC-BAC avec l'Université Laval. Comme le Collège suit le cheminement des diplômés sur le marché du travail, il aurait avantage à utiliser les données disponibles pour suivre le cheminement des diplômés à l'Université Laval. Contrairement à la relance, le questionnaire administré aux diplômés dans le cadre de la présente évaluation couvrait la pertinence de la formation et les améliorations à apporter au programme. Le Collège n'a cependant pas analysé ces aspects dans son rapport. La Commission a pris connaissance de ces données qui venaient confirmer la pertinence de la formation en regard des emplois occupés.

Dans ce contexte, la Commission **suggère** au Cégep de Rivière-du-Loup d'établir un mécanisme formel d'analyse des besoins chez les employeurs et de prendre les moyens pour obtenir l'opinion, tant des employeurs que des diplômés, sur la pertinence de la formation dans le but d'adapter le programme à l'évolution des besoins du milieu de travail.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège offre un programme comportant deux volets : le premier volet est orienté vers l'imprimé et le second vers le multimédia. La volonté du Collège d'offrir une formation à caractère plus généraliste l'amène à faire des choix comme, par exemple, d'utiliser les logiciels largement employés par les milieux de travail et ainsi éviter de surspécialiser les élèves.

Tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours. En général, les activités d'apprentissage et les réalisations des élèves dans le cadre des cours permettent une couverture de l'ensemble des objectifs.

L'évaluation de programme a permis au Collège de réaliser que l'approche par compétences n'a pas été complètement intégrée par les enseignants. Le Collège explique cette situation par le fait que certains boycotts ont eu pour effet de freiner les travaux relatifs à l'appropriation de l'approche par objectifs et standards. Le Collège a senti le besoin d'amorcer une nouvelle révision de la grille de cours ainsi que des préalables. De plus, malgré le fait que les plans de cours soient généralement conformes aux plans-cadres, l'expérience a démontré que ces plans, trop généraux, ne soutenaient pas efficacement le travail des enseignants. En effet, l'une des préoccupations lors de l'écriture des plans-cadres en 1998 était de laisser de la latitude aux enseignants. Ainsi, le Collège étant conscient de la situation a prévu des mesures, dans son plan d'action, visant l'actualisation des plans-cadres. La Commission invite le Collège à compléter les actions entreprises de manière à s'assurer l'appropriation de l'approche par compétences.

Le rapport précise que des modifications ont été apportées à la séquence de cours depuis l'implantation du nouveau programme en 1998 et ces changements ont surtout concerné la formation générale, particulièrement les cours de la formation générale commune en français. Pour ce qui est des cours de la formation spécifique, des modifications ont touché les sessions 2 à 6 afin de mieux répartir le contenu des notions informatiques dans les cours et ainsi alléger la charge de travail des élèves à la troisième année, particulièrement la cinquième session. Le Collège ajoute que d'autres modifications à la maquette de cours sont à prévoir de manière à favoriser une approche progressive de l'enseignement des compétences en plus d'alléger la cinquième session. Une mesure à cet effet se retrouve au plan d'action.

Lors de la visite, le Collège a précisé que les élèves de première année réalisaient peu d'activités d'apprentissage intégrant les technologies informatiques et, pour les élèves, les techniques de base enseignées étaient donc vues comme étant moins en lien avec la réalité du métier. Les enseignants sont conscients de la situation et ont déjà apporté quelques correctifs, notamment en introduisant certains logiciels dès la première année. Le Collège a prévu des mesures dans son plan d'action visant l'insertion d'activités d'apprentissage utilisant des logiciels informatiques dès la première année. La Commission encourage le Collège à poursuivre le travail amorcé.

Les élèves ont affirmé qu'ils sont bien informés des exigences propres à chaque cours. Par ailleurs, ils affirment qu'il y a des problèmes de surcharge de travail à la fin des sessions. Selon eux, le nombre de remises de projets par les élèves est élevé et exige un nombre d'heures de travail dépassant ce qui est prévu dans la pondération de cours. Le rapport indique que les enseignants réduisent les délais alloués pour les projets finaux à mesure que les élèves acquièrent de l'expérience. Les enseignants et les élèves rencontrés ont précisé que des améliorations avaient été réalisées depuis l'évaluation du programme à la suite de la modification de la période de remise des travaux. En outre, le Collège a prévu des mesures dans son plan d'action visant l'équilibre de la charge de travail à chaque session et une consultation menée auprès des employeurs a amené l'abandon de l'enseignement d'un logiciel à la cinquième session.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

L'analyse du Collège confirme, qu'en général, les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées au profil scolaire des élèves. Parmi ces méthodes, il y a les exposés formels ou informels, les démonstrations, les exercices remue-méninges, les critiques, les résolutions de problèmes, le tutorat, les séminaires, les suivis individuels et de groupes et l'enseignement par les pairs.

Dans son plan d'action, le Collège a prévu une mesure visant à explorer des approches pédagogiques et didactiques adaptées aux élèves en *Graphisme* dans les cours de *Français* et de *Philosophie* dans le but d'atteindre les cibles du plan de réussite et de diplomation. De plus, les enseignants de la formation générale et de la formation spécifique sont

engagés dans une pédagogie particulière adaptée aux élèves de première année visant à dépister, soutenir et suivre les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. La visite a permis d'apprendre que certaines pratiques au plan pédagogique constituent de belles actions de valorisation. Par exemple, l'exposition des travaux des élèves dans certains lieux publics du Collège contribue à la mise en valeur de leurs productions. Les activités d'apprentissage associées au cours *Studio-Stage* en troisième année font vivre une expérience enrichissante aux élèves en les rapprochant de la réalité du monde du travail, notamment pour ceux qui auront leur propre entreprise. De leur côté, les élèves ont affirmé, qu'en général, les méthodes pédagogiques stimulent leur motivation. Toutefois, ils ont ajouté que les activités pédagogiques les mettant en contact directement avec le milieu du travail sont peu nombreuses et qu'elles arrivent trop tard dans leur formation. Les enseignants réfléchissent à la situation. Les laboratoires sont bien organisés, diversifiés et répondent aux besoins des cours. À cet égard, le regroupement physique de trois programmes en arts dans le Collège (*Graphisme*, *Design de présentation* et *Design d'intérieur*) et leur rattachement à un même département permet la mise en commun d'équipements pouvant servir à l'un ou l'autre des programmes.

Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et la Commission invite les enseignants à poursuivre leur réflexion visant l'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques des élèves.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le rapport mentionne que, dans l'ensemble, les objectifs des cours sont en lien avec les énoncés de compétences. Toutefois, l'analyse des plans de cours et des outils d'évaluation par les enseignants du comité restreint révèle que le tiers d'entre eux comprennent des critères d'évaluation qui s'inspirent très peu ou pas du tout des critères de performance du devis ministériel. Le Collège ajoute qu'il arrive que les critères d'évaluation ne correspondent pas toujours aux critères de performance afin de garantir une évaluation conforme. La mise à jour, en cours, des plans-cadres devrait donner l'occasion au Collège de corriger cette situation. De plus, le Collège a inscrit une mesure dans son plan d'action visant à résoudre ce problème. La Commission **suggère** au Cégep de Rivière-du-Loup de revoir, dans les plus brefs délais, les critères d'évaluation de manière à ce qu'ils respectent les critères de performance du devis ministériel et permettent ainsi de confirmer l'atteinte des objectifs et standards.

Depuis 2005, le cours d'intégration du programme est *Studio-Stage*. La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages précise que l'épreuve terminale de cours peut aussi être l'épreuve synthèse de programme. En guise d'épreuve synthèse de programme, le Collège a mis sur pied un projet réalisé en équipe et l'évaluation a un caractère individuel pendant la session. Le déroulement du projet s'effectue en plusieurs étapes et les élèves ont des rapports à produire pour chacune des étapes. Les élèves bénéficient de rétroactions de la part des quatre enseignants supervisant l'activité. Le projet se termine par une présentation orale faite par l'un des membres de l'équipe et la note accordée est la même pour tous les membres. Compte tenu du fait qu'une partie de l'évaluation est basée sur un résultat d'équipe et qu'il est difficile de certifier l'atteinte, sur une base individuelle, des compétences reliées à l'épreuve synthèse,

la Commission recommande au Cégep de Rivière-du-Loup de prendre les moyens d'attester formellement de la réussite de l'épreuve synthèse de programme au plan individuel.

Le Collège précise que toutes les évaluations terminales de cours respectent la pondération (30 % à 50 %) établie à l'article 4.1.9 de la PIEA. Cependant, quatre des trente-trois plans de cours ne contiennent pas la pondération de chacune des évaluations du cours comme l'exige l'article 4.1.2 de la PIEA. De plus, les conditions de réalisation de l'évaluation et les instruments de mesure ne sont pas toujours précisés adéquatement dans les plans de cours. La Commission encourage le Collège à réaliser la mesure prévue en ce sens au plan d'action afin de s'assurer de la présence, dans les plans de cours, de tous les éléments prescrits par la politique.

L'analyse des plans de cours de la formation spécifique du programme *Graphisme* en 2004 a permis de vérifier que, pour un même cours, les objectifs et les critères d'évaluation de même que les exigences sont identiques, d'un groupe à l'autre et d'un enseignant à l'autre.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège admet les élèves sur la base de la moyenne générale au secondaire. Il précise qu'en 2006, environ 40 % des élèves possédaient déjà une formation collégiale. Le programme accueille des élèves affichant une moyenne générale au secondaire d'environ 4 % inférieure à celle du réseau collégial public. Les élèves les plus faibles sont pris en charge par les enseignants soutenant la pédagogie de la première session.

Le Collège obtient des taux de diplomation inférieurs au réseau. En durée prévue, les données CHESCO montrent un taux de diplomation de 36,3 % pour le Collège comparativement à un taux de 46,5 % pour le réseau public et un taux de 50,5 % pour le Collège comparativement à un taux de 63,1 % pour le réseau deux ans après la durée prévue.

Le Collège précise que la réussite des élèves (91 %)⁴ dépasse les cibles qu'il s'est fixées et que les élèves en *Graphisme* du Cégep de Rivière-du-Loup réussissent mieux que ceux du réseau. Toutefois, l'établissement ajoute que la réussite est moins élevée à la formation générale où, par exemple, plus de la moitié des élèves inscrits à la sixième session ont, à leur dossier, un échec en *Français*, ce qui influence le taux de diplomation. De plus, l'étude du marché du travail effectuée par le Collège révèle que l'obtention du DEC n'est pas toujours requise par les employeurs, ce qui n'incite pas les élèves à réussir leurs cours de formation générale.

Le Collège note qu'il n'atteint pas les cibles qu'il s'est fixées, particulièrement entre la deuxième et la troisième session où ses données montrent un taux de rétention de 75 % comparativement à la cible institutionnelle fixée à 90 %. En vue d'approfondir la question de la persévérance des élèves au programme, le Collège a identifié une mesure dans son plan d'action qui vise à connaître les raisons expliquant les abandons. La Commission lui **suggère** d'examiner attentivement les causes pouvant inciter les élèves à abandonner le programme de manière à pouvoir intervenir efficacement.

Par le passé, l'épreuve synthèse de programme consistait en une activité parallèle au stage. Toutefois, comme le stage était conçu pour vérifier l'atteinte des deux principaux objectifs du profil du diplômé (*Réaliser dans le cadre de mandats différents projets de communication visuelle* et *Gérer les tâches et les opérations relatives à ces mandats*), le Collège a fait le choix d'utiliser l'activité principale du cours *Studio-Stage* comme épreuve synthèse de programme. Cette activité se déroule au Collège sur l'ensemble de la session et amène les élèves à réaliser les étapes reliées à un projet dans le domaine du graphisme avec des clients réels. Il s'agit d'une activité permettant l'intégration des apprentissages de la formation spécifique ainsi que des compétences de la philosophie et du français, notamment en évaluant la communication avec le client et la prise en considération des dimensions éthiques et déontologiques de son travail. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts relatifs à l'intégration de l'ensemble de la formation générale.

4. Données tirées du système CHESCO.

Le critère additionnel retenu par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Rivière-du-Loup couvrait un critère additionnel, soit l'adéquation des ressources humaines et matérielles.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Le rapport précise que les activités de perfectionnement disciplinaire ou technologique s'effectuent, la plupart du temps, sur une base individuelle. Le Collège envisage de mettre sur pied un programme de perfectionnement continu dans le but de permettre aux enseignants de s'approprier plus facilement les logiciels spécialisés, mais du travail reste à faire. Le Collège mentionne que le parrainage avec un enseignant plus ancien permet un bon encadrement des nouveaux enseignants. Des mesures sont suggérées afin d'améliorer l'intégration des nouveaux enseignants et d'assurer la cohésion entre les enseignants de l'équipe-programme. Le Collège ajoute que le personnel professionnel et de soutien qui entoure les enseignants est disponible et en nombre suffisant.

En ce qui concerne les ressources matérielles, le Service informatique fournit un soutien efficace et de qualité au programme et les besoins de locaux sont comblés. Toutefois, selon le Collège, des améliorations devraient être apportées quant au mobilier ainsi qu'à l'achat et à la mise à jour des logiciels.

Plan d'action

Conformément à sa PIEP, le Collège a identifié les actions à envisager et celles-ci ont été prises en compte dans le plan de travail annuel du département de même que dans celui de la Direction des études. Les actions retenues tiennent compte des aspects importants à améliorer, notamment l'intégration de l'approche par compétences dans les plans-cadres, les pratiques d'évaluation et la collaboration entre les intervenants de l'équipe-programme. Le plan d'action présente un partage des responsabilités et un calendrier de réalisation. Le plan s'étend sur une période d'un peu plus de trois ans jusqu'en septembre 2009. L'importance des changements administratifs vécus au Collège au cours de la dernière année n'a pas permis à la Direction des études d'assurer un suivi serré du plan d'action. La Commission estime que le plan est réaliste et qu'il devrait permettre d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation du programme.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Graphisme* du Cégep de Rivière-du-Loup est un programme de qualité.

Le programme *Graphisme* du Cégep de Rivière-du-Loup présente des points forts quant à sa pertinence en offrant une formation généraliste, en réponse aux besoins du marché du travail; quant à ses méthodes pédagogiques motivantes pour les élèves et quant à l'engagement des enseignants. La nature de l'épreuve synthèse ainsi que l'organisation physique des locaux constituent d'autres forces du programme.

Toutefois, le Collège devra s'assurer d'évaluer ses élèves, sur une base individuelle, à l'épreuve synthèse de programme. Afin de maintenir la pertinence du programme, il devrait prendre les moyens d'obtenir l'opinion des employeurs et des diplômés sur une base continue. Il devrait également revoir les critères des évaluations de manière à mieux attester l'atteinte des objectifs et standards. De plus, il devrait examiner attentivement les causes expliquant la faible rétention des élèves.

Le réalisme du plan d'action ainsi que les mesures déjà en voie de réalisation devraient permettre au Collège d'améliorer la qualité du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Graphisme*, le Cégep de Rivière-du-Loup a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Le Collège a également fait part à la Commission de certaines précisions ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Au cours de l'année 2006-2007, le Collège entend poursuivre la réalisation des actions de son plan. À cet effet, il prévoit offrir, aux enseignants du programme, le support et l'encadrement nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action. De plus, l'équipe-programme projette de préciser la manière d'évaluer les élèves sur une base individuelle dans le cadre de l'épreuve synthèse de programme. Enfin, le Collège compte identifier le mécanisme à mettre en place pour obtenir l'opinion des employeurs et des diplômés sur une base régulière.

La Commission souhaite recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard de la recommandation qu'elle a adressée au Cégep de Rivière-du-Loup.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente